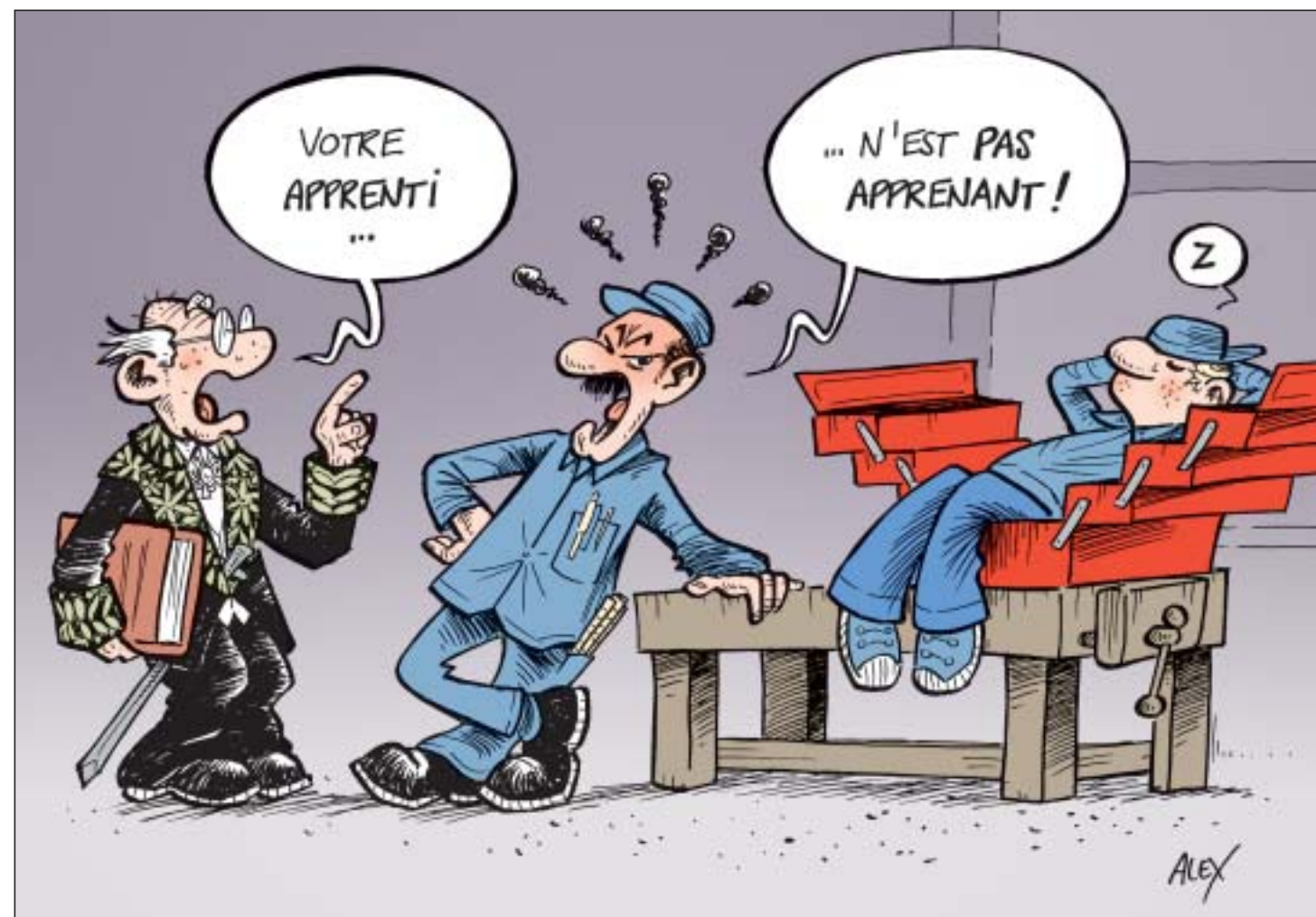


L'Académie française vole au secours du terme «apprenti»

JARGON • Les Immortels répondent au directeur de l'École professionnelle de Bulle pour déconseiller l'usage du néologisme «apprenant».



PHILIPPE CASTELLA

Mais où sont les métiers d'antan? Les magasiniers se sont mués en gestionnaires en logistique. Les laitiers-fromagers sont des technologues en industrie laitière. Quant aux apprentis, il est de bon goût de les nommer apprenants. Les vieilles appellations sont jugées dévalorisantes. C'est ainsi que le monde se peuple de techniciens, de technologues, d'opérateurs et de gestionnaires. Un jour nous autres journalistes serons promus gestionnaires de l'information...

En attendant, la lecture des offres d'emplois ressemble à un jeu d'énigmes. Ainsi cette annonce parue hier dans «24 Heures»: une imprimerie recherche un «apprenant(e) opérateur(trice) de médias imprimés (option reliure technique)». On a cru comprendre que derrière cette périphrase se cachait un apprenti relieur.

«J'ai pris le taureau par les cornes»

Face à ce verbiage, la résistance s'organise. C'est ainsi qu'excédé par la laideur de l'appellation apprenant, Roland Schmutz, directeur de l'École professionnelle artisanale et commerciale de Bulle, s'est fendu d'une lettre à l'Académie française pour lui demander son avis sur la question. «A force d'entendre des professeurs contrariés par ce terme, j'ai pris le taureau par les cornes», explique-t-il. «Je trouve que le terme d'apprenti est noble.» Et il ne comprend pas pourquoi il faudrait l'écarteler.

La réponse des Immortels n'a pas tardé. Dix jours plus tard, soit il y a tout juste une semaine, le Gruérien recevait une lettre qui l'a réjoui. L'Académie française lui écrit qu'elle

«n'a pas reconnu la nécessité d'entrer dans son dictionnaire le néologisme apprenant». D'autres ont eu moins de scrupules. Le mot figure tant dans le Petit Larousse que dans le Petit Robert. Il y est défini de manière fort neutre comme «personne qui apprend, suit un enseignement».

Apprenant n'est dans aucune loi

Si la réponse de académiciens a été si rapide, c'est que d'autres ont saisi l'institution sur le sujet. Et notamment la «commission de terminologie et de néologie de l'Education nationale» française (sic). L'Académie lui a recommandé de remplacer le terme d'apprenant, «suivant le contexte, par les termes étudiant, élève, apprenti ou la périphrase «personne suivant des cours de formation», qui sont de bon usage».

A propos d'usage, comment celui d'apprenant s'est-il substitué à apprenti au niveau romand? Apparemment, le terme s'est répandu dans le cadre des travaux préparatoires à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, entrée en vigueur en 2004. Mais à noter qu'on ne trouve pas ce mot dans le texte de la loi. Celui d'apprenti y figure en revanche, certes une seule fois.

De même dans la toute nouvelle loi fribourgeoise sur la formation professionnelle, entrée en vigueur cette année, il n'y a pas trace du mot apprenant, alors qu'apprenti y est utilisé de nombreuses fois. Reste que le premier s'est répandu dans le jargon professionnel.

Chef du Service de la formation professionnelle, Fritz Winkelmann en appelle à la modération: «Je dis toujours: ne soyons pas

intégristes. Suivant le public, on utilise les expressions de personne en formation, d'apprenti ou d'apprenant.» La première a aussi les faveurs des textes de loi. Son avantage est d'être «épïcène», un autre barbarisme pour expliquer qu'on peut l'utiliser pour un homme ou une femme.

Selon Fritz Winkelmann, l'apparition du mot apprenant dérive de l'allemand. La recherche d'un vocabulaire asexué a poussé à l'abandon du terme «Lehrling» (apprenti) – «Lehrtochter» au féminin – au profit de «Lernende», qu'on peut traduire littéralement par «apprenant». Sauf qu'en français le mot n'a pas l'avantage d'être épïcène.

Vaud a banni le terme apprenant

Du coup, s'il a été de bon ton de l'employer ces dernières années, le vent est en train de tourner. L'automne dernier, indique Fritz Winkelmann, lors d'une réunion de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire, le canton de Vaud a annoncé qu'il allait bannir le terme apprenant de ses documents officiels et souhaitait qu'on unifie la pratique au niveau romand. Aucune décision n'a toutefois été prise dans ce sens.

Mais l'effet de mode s'estompant, le mot apprenti fait son retour. L'avis rendu par l'Académie française devrait accélérer le mouvement. Cela va déjà inciter Fritz Winkelmann à recommander dorénavant l'usage d'apprenti dans les courriers officiels d'entreprise.

Pas sûr toutefois que la mort programmée du terme apprenant suffise à stopper l'expansion du vocabulaire jargonnel... I